

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

L'importateur en France soussigné FAVEX S.A. siégeant au 102 bis Avenue du Président Kennedy 75016 PARIS et immatriculé au Registre de Commerce de PARIS sous le numéro B312381114

déclare que l'appareil antimoustique TIGER TRAP PRO référence FAVEX 9997554 fabriqué par Foshan Greenyellow Electric Technology Co., Ltd. sous la référence GM931G est conforme :

- Aux règlements :

2014/30/UE relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique.

2014/35/UE relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension.

2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

- Aux normes :

EN 60335-1 : 2012 + A11 : 2014 + A13 : 2017 + A1 : 2019 + A14 : 2019 + A2 : 2019

EN 62233 : 2008

EN 55014-1 : 2017

EN 55014-2 : 2015

EN 61000-3-2 : 2014

EN 61000-3-3 : 2013

L'organisme SGS a effectué un examen UE de type et a établi le certificat d'examen UE de type N°GZEM1908015412HSV (EMC), N°LVD GZES2012033364HS (LVD) et l'organismes BUREAU VERITAS a établi le rapport de test N° (9319)259-0833-R1 (RoHS).

Ce document est fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris le 16/01/2024

Par Alexandre HARMAND (Directeur) au nom de Foshan Greenyellow Electric Technology Co., Ltd

FAVEX S.A.
102 Bis Avenue du Président Kennedy
75016 PARIS
Tél. 33 (1) 55 74 74 10
Fax 33 (1) 45 24 02 50
SIRET 312 381 114 00031
FR 67312381114